

(1) Barrer les mentions inutiles

ID DU CONSEILLER 25385

PROPOSITION D'ACHAT

La société I@D France SAS au capital de 100 000 €

Adresse de correspondance : I@D France | Carré Haussmann III | CS 10476 | 77564 LIEUSAINT Cedex - France
Siège socia! : 1 allée de la Ferme de Varêtre ∤ Immeuble Carré Haussmann III | 77127 LIEUSAINT - France
RCS MELUN n° 503 676 421 | SIRET : 503 676 421 00038 | APE-NAF : 6831Z | N° TVA Intracommunautaire :
FR38503676421



R.C. Professionnelle n	rforessionnelle de transaction sur immeuble et fonds de commerce délivrée par la CCI de Seine et Marne sous le 28002 n° AN260587 GENERALI IARD – 2 rue Pillet Will, 75009 PARIS e 110 000,00 € sans manipulation de fonds n° 14973TRA181 CEGC – 16 rue hoche 92919 Paris la défense Cedex. ssieurs Clément DELPIROU, Didier SIOUNATH et Olivier DESCAMPS ou par le conseiller négociateur cl-dessous dénommé :	
Nom et Prénom du	COSC	
Exerçant sous le sta	tatut d'agent commercial mandataire en immebilità independent delle commercial mandataire en immedia delle commercial en immedia delle commercial en immedia delle commercial en immedia delle commercial en immedia	
Immatriculé au RSAC	du Tribunal de commerce de :	
LE(S) PROPOSAN	VT(S), Nous soussignés	
Personne(s) physique(s):		
Monsieur/Madame	MARC MATILIANE Méteà CHEVILLUSE le 16/03/86 Profession GERANT	
Monsieur/Madame	Profession CTICHO	
Maries - Pacses - Celib	ibataires – Union libre – Vauf Veuve – Divorré(s)	
Demeurant ensemble à	ibataires - Union libre - Veul/Veuve - Divorcé(s) Téléphone(s): 0634900821 Mail: Marc _mahlde@ Franchise. cn	٨á
	Sec (Glovite 62 CO / HICKEZ	
Numèro de pièce d'identité : Représenté/Assisté " par		
procuration signée par des indivis	(1) Tuteur / Curateur / Représentant la unions deux ters des droits Indivis, conformément aux dispositions de l'article 815-3 du code civil.	
Numero de la pièce d'identit	tité du représentant :	
Personne morale : Adresse siège social Représenté par	Raison sociale N° RCS	
K bis et habilitation du repré	résentant légal en annexe. Représentant légal dont le justificatif est annexé à la présente délégation	
Numero de la pièce d'identit		
Passanaleana emissist	M 1. 1 0-02	
	é le(s) bien(s) désigné(s) cl-après, grâce à votre intervention, en date du : 20 Avril 2022 _	
DESIGNATION ET SITUAT	ATION DES BIENS VISITES :	
DESIGNATION SUCCINCTE	Dys de Ferue de 12 30012	
9 hue de	es Pyneues 65196 WC.	
Etage : Le cas échéani : LA SUPER décret n°67-223 du 17 mars	ERFICIE PRIVATIVE DU LOT EST DE : MP suivant la définition qui est donnée aux articles 46 de la loi du 10 juillet 65 issu de la loi du 18 décembre 1996 et 4-1 du rs 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-657 du 10 juillet 1965.	
	nous engageons à acheter ces biens aux conditions suivantes :	
PRIX PROPOSE:	20	
	ion des propriétaires, notre engagement est fait au prix de :	
_	nme sera payable au comptant :	
Sans emprunt A l'aide d'empr	t immobilier prunts immobiliers, à savoir ;	
	A l'aide de ses deniers personnets et assimités à concurrence de :	
- A	A l'aide d'un ou plusieurs prêts bancaires ou assimilés d'un montant global de : 3 7 0 000 Emprunt en œurs : Aucun ou précisez ici les mensualités globales	
, F	Ressources Nettes Mensuelles totales du foyer:	
	(C) . 20.22	
	nature de l'acte authentique : Maître	
Ja verserai le jour de la sign à valoir sur le prix d'achat si	nature de l'avant contrat (compromis de vente, promesse de vente,) la somme de	
a reason and to print a district at	€, à l'ordre dudit notaire, par virement,	
La jouissance des lieux nous	us sera acquise le jour de la signature de l'acte de vente par :	
La perception o	des loyers	
as prise on pos	ssession réalle	
Notre proposition d'achat est	ol valable jusqu'au : 7 / 7 / 20 22 à 10 houres.	
Dale limite avant laquelle proposition.	l'agent I@D France eura à nous faire conneître le réponse formulée par les propriétaires : acceptation ou refus de notre proposition, ou éventuellement contre-	
	e refus ou de non-réponse de votre part dans ce délai, notre proposition sera considérée comme caduque	

CONDITIONS GENERALES

I- CONDITIONS DE LA PROPOSITION D'ACHAT

En cas d'acceptation des propriétaires dans le détai indiqué ci-avant, la transaction devra avoir lieu aux conditions suivantes :

- FINANCEMENT

Il est précisé que le prix convenu sera payable comptant le jour de la signature de l'acte définitif de vente. Les conditions du financement seront requises dans l'avant-contrat consignant l'accord du proposant et des propriétaires, comme indiqué aux présentes.

B- CONDITIONS ORDINAIRES ET DE DROIT

Les blens seront, le jour de la signature de l'acte de vente, libres de tous privilèges et hypothèques quelconques ainsi que de toutes serviludes d'urbanisme.

La jouissance des lieux sera acquise au proposant le jour de la signature de l'acte de vente, par la perception des loyers ou la prise en possession réelle comme indiqué ci-avant.

> Prendront les blens dans l'état où ils se trouvent, le jour de l'entrée en jouissance, sans prétendre à aucune diminution de prix proposé, ni aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, les connaissant pour les avoir vus et visités.

connaissant pour les avoir vus et visités.

Souffriront les servitudes passives, apparentes ou non, continues ou discontinues, pouvant grever les biens vendus, et profiteront de celles actives s'il en existe.

Acquitteront, à compter du jour de l'entrée en jouissance, les impositions, taxes et charges de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis, étant précisé que la taxe foncière sera payée par les deux parties, au prorata de l'eur occupation dans l'année civile de l'entrée en jouissance.

Feront leur affaire personnelle de la continuation ou de la résiliation des polices d'assurance et abonnements divers souscrits per les propriétaires et relatifs aux biens vendus ; dans tous les cas, ils Supporteront les frais, droits et honoraires de la vente et caux qui en seront la suite ou la conséquence.

II - REDACTION

En cas d'acceptation des propriétaires, le Notaire se chargera d'établir le compromis ou la promesse de vente consignant l'accord des parties, ainsi que tout acte nécessaire à l'accomplissement de la

III - REGLEMENT DES LITIGES ET MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française, et la juridiction compétente celle du lieu du domicile du Mandant.

L 390 000 € FAI

IV - DONNEES PERSONNELLES

Conformément au réglement européen 2016/679, le Mandataire et son agent commercial le représentant informent le proposant qu'ils collectent et traitent des données personnelles (état civil, adresses, adresses e-mail, numéro de téléphone, photos, etc.) nécessaires pour l'accomplissement de leur mission, notamment aux fins de gestion de la relation avec le proposant. Ces données pourront être transmises au notaire, au co-contractant, aux organismes financiers éventuellement chargés du financement, ainsi qu'aux administrations concernées.

Les trailements des données sont effectués compte-tenu de la nécessité pour le Mandalaire et son agent commercial le représentant d'assurer le respect des obligations légales notamment de conservation auxquelles ils sont soumis. Les données seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et ensuite pendant une durée de cinq ans conformément à l'article L. 561-12 du Code monétaire et financier, et pendant dix ans en ce qui concerne les noms et adresses du Mandant en vertu de l'article 53 du décret n°72-78 du 20 juillet 1972.

Le proposant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel traitées. Il peut demander leur effacement et leur portabilité, ou exercer son droit à opposition dans les conditions prévues par le règlement européen 2016/679, ainsi que donner des directives concernant leur sort après son décès en envoyant un courrier à l'adresse du mandant figurant en tête des présentes ou à l'adresse e-mail <u>privacy@iadfrance.fr.</u>

Le proposant a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute information complémentaire sur la protection de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.iadfrance.fr/fr/Politique-de-confidentialite.

Aux termes de l'article L 223-2 du code de la consommation, le proposant est informé qu'il dispose d'un droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique à l'adresse suivante :

TARBES en double exemplaire, dont un a été remis au(x) proposant(s)

LE(S) PROPOSANT(S)

Ecrire - « Bon pour proposition d'achat au prix de XX euros »

9,07,2022

LE(S) PROPRIETAIRE(S)
Ecitie - « Bon pour accord au prix de vente de XX euros et honoraires de XX euros à la charge du vendeur »

Les parties reconnaissent que la présente négociation a été réalisée en présence et avec le concours de l'agent l@D France en vertu du mandat qui a été confié à la société l@D France. Laquelle mission sera remunérée salon les termes du mandat ou au montant renégocié et validé par un avenant signé entre les parties ou sur l'avant contrat rédigé par le notaire.